



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 5 Avril 2022

PV N°2

Présents : Carrasco Antoine (Président), Couderc Géraud, Faure Jean Pierre, Thédié Christian, Esnault Jean Michel.

Excusés : Cournac Olivier.

Secrétaire de séance : Jean Michel Esnault

1. Une minute de silence est observée en mémoire de Denise Murciano, membre de la commission, décédée en Décembre 2021.
2. Après relecture en séance, la commission approuve à l'unanimité le PV N° 1 du 16 Septembre 2021.

3. Mutation d'arbitres :

- **Charpentier Louis (MFC TG) :** cet arbitre évoluait en ligue Grand Est durant la saison 2021/2022, est licencié au MFC TG depuis le 7/01/2022 et habite Montauban. Il répond donc à toutes les conditions de l'article 33§c du statut de l'arbitrage. La commission décide donc que cet arbitre peut représenter le club du MFC TG à partir de la saison 2021/2022.

4. Liste des clubs de district pas en règle au 31/03/2022 (4) :

- **Lamagistère :** 1ère année, manque 1 arbitre.
- **Larrazet :** 1ère année, manque 1 arbitre,
- **Monclar :** 3ème année, manque 1 arbitre.
- **Quercy Rouergue :** 3ème année, manque 1 arbitre.

5. **Liste des clubs de ligue pas en règle au 31/03/2022 (1) :**

- **Molières** : 1ère année, manque 1 arbitre.

Les présentes décisions, figurant dans l'ensemble de ce Procès-Verbal, sont susceptibles d'appel (conformément aux articles 8 et 40 du Statut de l'Arbitrage) devant la Commission d'Appel du District du Tarn et Garonne de Football dans les conditions de forme et de délai prévus dans l'article 190 des RG de la LOF.

Pour mémoire : les informations concernant les clubs de ligue sont transmises par la CDSA à la CRSA, cette dernière étant seule habilitée à statuer pour les clubs de ligue.

Le Président Carrasco Antoine

Le Secrétaire de séance Esnault Jean Michel